

INTERDIRE LE BIZUTAGE



Le bizutage est un délit puni par la loi ! Art 225 - 16 - 1 et suivants du code pénal (6 mois d'emprisonnement + 7500€ d'amende)



Il n'y a pas de gentils bizutages !

Tous les bizutages sont contraires à la dignité humaine.



Vous pouvez dire non !

Chaque personne est libre de définir ce qui est humiliant ou dégradant pour elle et à le droit de ne pas être discriminé pour avoir refusé d'être bizuté.

JE SUIS ENCADRANT / DIRIGEANT



Signifiez clairement, en début de saison, l'interdiction de bizutage !

Affirmez votre soutien total aux victimes



Détectez tout signe laissant penser que des jeunes ont été ou sont bizutés (bleus sur le corps, crâne rasé, inscriptions sur la tête, isolement, état d'ébriété...)



Menez des actions de sensibilisation



JE SUIS VICTIME / TÉMOIN

Avant ou après : **PARLEZ-EN !**

Gardez le silence, c'est rester seul face à la violence physique ou morale



SIGNALEZ !



Fédération Française Roller & Skateboard



À la cellule fédérale de lutte contre les violences
alerte@ffroller-skateboard.com

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

À la cellule Signal-Sports du ministère des Sports
signal-sports@sports.gouv.fr

CNCB
comité national contre le bizutage

Au CNCB
Réfèrent Sport
06 07 76 93 20
contact@contrelbizutage.fr

COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

À Colosse aux pieds d'argile
<https://colosse.signalement.net>

AGIR CONTRE LE BIZUTAGE

